

Compte Rendu Succinct

Séance du 26 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROTGER, Maire.

Etaient présents : M. ROTGER Michel – M. THENET Jean-Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie – M. DUPONT Gérard - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme CARAVEL Pascale - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. LEROY Pierre - M. LUPI Christian - M. RUET Guillaume - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas – M. RECOUVREUX Robert - M. GUERREAU Michel - M. LEGRAND Louis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : M. POIREL Denis

Absents excusés représentés : Mme LABIE Geneviève (procuration à Mme PUSSET Lucienne) - Melle OUARTI Farah (procuration à M. CADOUOT Christian) - Melle IGOLEN Marie (procuration à M. LEROY Pierre) - Melle BORSATO Louise (procuration à M. ROTGER Michel) - Melle FEVRE Déborah (procuration à M. MILLET Gérald) - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme GRISON Caroline)

A été nommé secrétaire : Mme BROUSSE Patricia

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

A. ADOPTION DES PROCES – VERBAUX

Le Conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2013 (modification apportée par M. Louis LEGRAND le 11 mars 2013 par mail).

Le Conseil municipal approuve par 26 voix pour et 6 contre (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) le procès-verbal de la séance du 12 février 2013.

B. INFORMATIONS

- **Démission de Mme Isabelle BOUTEILLE** : par courrier reçu le 18 février 2013, Mme Isabelle BOUTEILLE a fait part de sa démission du Conseil municipal.
- **Désistement de Mme Sana SOUIDI et installation de M. Michel GUERREAU** : M. le Maire précise que conformément à l'article L. 270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». La démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au « suivant de liste » sans que ce dernier n'ait à l'accepter formellement. Il informe les conseillers municipaux que Mme Sana SOUIDI, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « CHEVIGNY POUR TOUS », s'est désistée par courrier en date du 10 mars 2013 ; que par conséquent M. Michel GUERREAU, candidat venant immédiatement après Mme SOUIDI, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.
- **Remerciements de l'Avenir Sportif et Culturel (A.S.C.) pour l'avance sur subvention accordée au titre de l'année 2013** (courrier du 6 février 2013).

- Cession de parcelles au cours du 4^{ème} trimestre 2012 :
 - Vente des parcelles Allée du Breuil et Rue des Clématites à la SCI LE BREUIL– Titre 684 du 10/12/2012 pour un montant de 5 035,50 Euros ;
 - Vente des parcelles à la SCI SAINT JEANNE –Titre 4 du 10/12/2012 pour un montant de 956 400,00 Euros (Budget Annexe « ZAC 6NA »).
- Indemnités de sinistre :
 - Cabinet LENDZWA et JEANNERET : sinistre Gymnase Jean-Marc BOIVIN du 20/03/2012 - Titre n° 526 du 25/10/2012 pour un montant de 1 983,66 Euros ;
 - COTE D'OR INTERNATIONAL : sinistre du 11/02/2012 – Titre 527 du 25/10/2012 pour un montant de 375,47 Euros ;
 - ASSOCIATION FETE DE L'AGRICULTURE : sinistre du 12/08/2012 – Titre 690 du 12/12/2012 pour un montant de 628,06 Euros.
- Enquête publique – Rapport et conclusions sur le projet d'aménagement du parc d'activités de l'est dijonnais
Le rapport et les conclusions de l'enquête publique relative à la demande de la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise concernant le projet d'aménagement du parc d'activités de l'est dijonnais est disponible au service urbanisme (bureau 5).
- Article 133 du code des marchés publics
Cet article prévoit que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ». Le conseil municipal prendra connaissance de cette liste publiée sur la plate-forme e-bourgogne, sur le site internet de la Ville et affichée aux portes de la mairie.
- Tirage au sort des jurés de la Cour d'Assises de la Côte d'Or : l'arrêté préfectoral n° 32 du 31 janvier 2013 fixe la répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2013. Pour la commune, les jurés sont tirés au sort le mardi 26 mars 2013 à 11h30, service de l'état-civil.

C. DELIBERATIONS

Lors de sa séance du 26 mars 2013, le Conseil municipal :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2012

ARRETE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2012

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2012

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

ADOpte par 25 voix pour et 6 contre (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) le Compte Administratif 2012 Budget principal conformément aux documents joints,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012 BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) l'affectation des résultats sur l'exercice 2013.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2013

ADOpte par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la section de fonctionnement et la section d'investissement.

ADOpte au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2013,

CHARGE le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE Lotissement Clos en Mont Vaux EXERCICE 2012

ARRETE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) ledit compte de gestion budget annexe "lotissement le Clos en Mont Vaux" du comptable pour l'exercice 2012 ;

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE Lotissement Clos en Mont Vaux EXERCICE 2012

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle

ADOpte par 25 voix pour et 6 contre (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) le Compte Administratif 2012 budget annexe "Clos en Mont Vaux" conformément aux documents joints,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012 BUDGET ANNEXE Lotissement Clos en Mont Vaux

DECIDE par 26 voix pour et 6 contre (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) de l'affectation des résultats en reports à nouveau, comme suit :

Compte 001 – solde d'investissement reporté 270 705.15 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE Lotissement Clos en Mont Vaux EXERCICE 2013

ADOpte par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la section de fonctionnement et la section d'investissement.

ADOpte au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2013,

CHARGE le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ZAC 6NA EXERCICE 2012

ARRETE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) ledit compte de gestion du budget annexe "ZAC 6NA" du comptable pour l'exercice 2012

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAC 6NA EXERCICE 2012

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

ADOpte par 25 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) le Compte Administratif 2012 budget annexe « ZAC 6NA » conformément aux documents joints,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012 BUDGET ANNEXE ZAC 6NA

ACCEPTE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la reprise du résultat tel que présentée pour l'exercice 2013.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE ZAC 6NA EXERCICE 2013

ADOpte par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la section de fonctionnement et la section d'investissement,

ADOpte au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2013,

CHARGE le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE Bassins de Rétention EXERCICE 2012

ARRETE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) ledit compte de gestion budget annexe "bassins de rétention" du comptable pour l'exercice 2012

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE Bassins de Rétention– EXERCICE 2012

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

ADOPTÉ par 25 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) le Compte Administratif 2012 budget annexe "Bassins de rétention" conformément aux documents joints,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012 BUDGET ANNEXE Bassins de Rétention

DECIDE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) l'affectation des résultats de l'exercice 2012 tels que présentés lors de l'adoption du Compte Administratif, au budget primitif 2013.

APPROUVE l'affectation des résultats sur l'exercice 2013.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE Bassins de Rétention EXERCICE 2013

ADOPTÉ par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la section de fonctionnement et la section d'investissement,

ADOPTÉ au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2013,

CHARGE le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

IMPOTS LOCAUX – Vote des 3 taxes communales pour l'exercice 2013

DECIDE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) de fixer comme suit, les taux d'imposition communaux pour l'année 2013 :

- taxe d'habitation :	11,30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	20,70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	78,54 %

GYMNASE DES IRIS – Constitution des provisions

DECIDE à l'UNANIMITE l'inscription budgétaire telle que présentée,

	Dépenses de Fonctionnement	Recette d'Investissement
Chapitre	042	040
Article	6815	15112
Montant	100 000 Euros	100 000 Euros

AUTORISE le Maire à émettre les mandats et titre concernant cette opération.

Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire communal exercice 2012

APPROUVE à l'UNANIMITE le bilan 2012 des cessions et acquisitions immobilières.

ACRO-MANIA – Etablissement d'un avenant pour la reconduction de la convention portant autorisation d'occupation d'un terrain en forêt communale de Chevigny-Saint-Sauveur pour l'implantation d'un parcours « aventure » en date du 15 avril 2010

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE l'établissement d'un avenant n°3 afin de reconduire la convention pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 2013,

ACCEPTÉ la réactualisation de la redevance annuelle pour un montant de 1 271,88 euros,

DIT que la réactualisation annuelle de la redevance sera identique au taux d'augmentation appliqué sur les tarifs communaux,

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant,

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Mise à disposition d'un local communal à Madame Marie LARERE

ACCEPTÉ par 26 voix pour, 2 contre (M. Louis LEGRAND – M. Pascal GAUTHIER) et 4 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ – M. Christian PREIONI) la mise à disposition de la cellule n°2 du bâtiment le République à Madame Marie LARERE 2 h30 par semaine pour lui permettre de vendre des produits BIO dans le cadre de son auto-entreprise,

DIT que le loyer sera d'un montant de 70 euros par mois,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation précaire telle que présentée,

DIT que l'activité pourra être transférée dans un autre immeuble communal par avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout avenant éventuel,

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

DIT que cette décision prendra effet à compter du 1er avril 2013.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'attaché principal à temps complet.

DIT que cette décision prendra effet à compter du 1er avril 2013.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Recrutement de deux agents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant deux emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet d'une durée d'un an rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à raison de 35h par semaine.

DIT que cette décision prendra effet :

-Pour le premier contrat, à compter du 22/04/2013

-Pour le second contrat, à compter du 14/05/2013.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet d'une durée d'un an rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'ATSEM 1ère classe à raison de 35h par semaine.

DIT que cette décision prendra effet à compter du 06/05/2013.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet d'une durée de six mois rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 35h par semaine.

DIT que cette décision prendra effet à compter du 01/04/2013.

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'achat et l'installation des jeux à l'école Henri Marc Maternelle

ADOpte à l'UNANIMITE le principe de l'opération de pose et fourniture de jeux à l'école Henri Marc maternelle.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

AUTORISE la demande de subvention.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire

Demande de subventions au Conseil général et au titre de la D.E.T.R. - au titre d'espaces de rencontres de loisirs - pour la réhabilitation des portes issues de secours, peinture et régulation du chauffage dans le Polygone

ADOpte à l'UNANIMITE le principe de l'opération de réhabilitation de la salle communale Le Polygone (portes issues de secours, peinture, régulation du chauffage, grill technique).

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

SOLLICITE l'aide du Conseil général au titre d'espaces de rencontres de loisirs

AUTORISE la demande de subventions.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire.

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la pose de plaques d'identification des rues du lotissement allée des poètes

ADOpte à l'UNANIMITE le principe de l'opération de pose et fourniture de plaques d'identification des rues du lotissement allée des poètes.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

AUTORISE la demande de subvention.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire.

Demande de subventions au Conseil général et au titre de la D.E.T.R. - au titre de travaux sur édifices publics communaux non protégés - pour la réfection des portes et fenêtres de la mairie

ADOpte à l'UNANIMITE le principe de l'opération de réfection des portes et fenêtres de la mairie.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

SOLLICITE l'aide du Conseil général au titre de travaux sur édifices publics communaux non protégés.
AUTORISE la demande de subventions.
CHARGE le Maire de faire le nécessaire

Proposition de mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013

DECIDE par 29 voix pour, 1 contre (Mme Anne-Marie BEAUDOUVI) et 2 abstentions (Mme Patricia BROUSSE – M. Nicolas CAMBAZARD) la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place de la demi-journée supplémentaire le mercredi dès la rentrée de septembre 2013.

Fixation des tarifs « séjours été 2013 »

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE les propositions telles que présentées dans le tableau.

CHARGE le Maire de procéder à l'encaissement des participations par le service régie du Centre Social et Culturel.

Subvention 2013

DECIDE à l'UNANIMITE (M. Guillaume RUET donne procuration à M. Christian LUPI) d'attribuer les subventions "Sports" selon le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2013.

office des sports	7 000,00 €
A.S.C. sections sportives	53 606,00 €
C.L.E.S.	27 500,00 €
AS Collège	2 500,00 €
AS Lycée (<i>sous réserve d'un dossier complet</i>)	3 700,00 €
A.K.D.C.	16 900,00 €
Chevigny Gym 21	23 000,00 €
Chevigny Lutte Olympique	7 400,00 €
Chevigny St Sauveur Football	35 796,00 €
Chevigny St Sauveur Handball	60 000,00 €
CSS Handball "Elite" N2 Fém.	20 000,00 €
Chevigny Tennis Club	17 000,00 €
Chevigny Tennis de Table	5 000,00 €
Les Moutards	500,00 €

DECIDE à l'UNANIMITE (M. Guillaume RUET donne procuration à M. Christian LUPI - Messieurs LEROY et CHAMBIN membres de droit au sein du Comité Directeur de l'Office Culturel Chevignois, quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention à l'O.C.C; Madame Marie-Claire Terrier membre de droit au sein du Comité Directeur de l'Office Chevignois des Retraités, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote de la subvention à l'O.C.R.) d'attribuer les subventions "culture Loisirs" selon le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2013.

O.C.C.	188 000,00 €
O.C.R.	5 250,00 €
O.C.R. (exceptionnelle - 20 ans)	1 500,00 €
Les jardiniers	2 500,00 €
Les jardiniers (exceptionnelle-médaille)	72,90 €
A.S.C. sections culturelles	8 775,00 €
Les amis de la nature	600,00 €
CLAIRDOR	1 000,00 €
Théâtre en bulles	2 000,00 €
A.V.A.C.	1 000,00 €
Relaxation Détente	300,00 €
Du coq à l'âne	500,00 €

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions "enseignement" selon le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2013.

Echange avec Milan (7 au 12/04/13) 100€/élève chevignois	100 €/élève chevignois
Séjour ski (exploration EPS) (03 au 08/03/13)	0,00 €
Représentation théâtrale du 28 mars (régisseur)	100,00 €
Coopératives scolaires (50 € par classe) :	
Primaire Ez Allouères	350,00 €
Primaire Henri Marc	300,00 €
Primaire Breuil (journée neige pour toute l'école)	300,00 €
primaire Buisson Rond	400,00 €
Maternelle Ez Allouères	200,00 €
Maternelle Henri Marc	200,00 €
Maternelle Breuil	150,00 €
Maternelle Buisson Rond	200,00 €
Voyages fin d'année à la journée (5 € par élève) :	
Primaire Ez Allouères	810,00 €
Primaire Breuil (journée neige pour toute l'école)	505,00 €
Primaire Breuil (visite Ass. Nat. + bateau-mouche)	0,00 €
primaire Buisson Rond	905,00 €
Maternelle Ez Allouères	560,00 €
Maternelle Henri Marc	525,00 €
Maternelle Breuil	325,00 €
Maternelle Buisson Rond	600,00 €
Classes de découverte :	
Primaire Henri Marc (4 classes)	4 905,00 €
Primaire Henri Marc CM1 et CM2	4 987,50 €

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions "social" selon le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2013.

C.C.A.S.	120 000,00 €
Banque Alimentaire de Bourgogne	1 262,00 €
Secours Populaire (antenne locale)	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	3 200,00 €
C.A.S. du personnel communal	57 000,00 €
AREPA - animation	2 000,00 €
Association Bistrot d'Icare	1 200,00 €
SOS Amitiés	250,00 €
Assoc. du Centre Pierre Perret	200,00 €
un enfant peut sauver un arbre	1 500,00 €
Assoc. Lutte contre l'asthme	0,00 €
Des bouchons pour les handicapés	500,00 €
Ecole de la 2ème chance	2 000,00 €
A.D.M.R.	150,00 €

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions "divers" selon le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2013.

Chirpy Girl's	1 500,00 €
FNACA	900,00 €
FNACA (exceptionnelle - congrès départemental)	500,00 €
Fondation Maréchal De Lattre	80,00 €
Sté entraide Légion d'honneur	100,00 €
Nouvel élan	700,00 €
Nouvel élan (exceptionnelle – salon du livre)	200,00 €
Ass. Conciliateurs de Justice - Dijon	150,00 €

- **DIT** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 657.
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire.

Réexamen de l'indemnité d'éviction relative à la résiliation du bail avec la Sarl SALLIT

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE le versement de la somme de 40 000 €, au titre de l'indemnité principale d'éviction, à M. Bassam SALLIT, exploitant sous l'enseigne « Au Bon Accueil »

DIT que le versement de cette somme interviendra le 1^{er} juin 2013,

DIT qu'un protocole d'accord transactionnel sera régularisé par le Maire et **AUTORISE** à le signer.

Annulation indemnité d'occupation – Sarl SALLIT enseigne « Au Bon Accueil »

ANNULE à l'UNANIMITE l'indemnité d'occupation d'un montant de 169 € / mois à compter du 1^{er} janvier 2013

CHARGE le Maire de notifier la présente décision à l'intéressé.

ZAC Les Terres Rousses – Désistement de M. RENAULT -Annulation de la délibération n°211.12.2012 du 18 décembre 2012

ANNULE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la délibération n°211.12.2012 du 18 décembre 2012 relative à la vente du lot 2c à Monsieur RENAULT.

ZAC Les Terres Rousses - Cession de l'îlot 3c à Monsieur Diko MELKOIAN

DECIDE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la cession du lot 3c à Monsieur MELKOIAN d'une surface de 1 900 m² au prix de 146 530,85 € TTC,

ACCEPTÉ que l'acte notarié soit établi par Maître SCHANG, notaire à Chenove, et par le notaire de l'acquéreur, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que la recette en résultant sera imputée au budget annexe 2013 ZAC 6NA chapitre 70, article 7015,

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ZAC Les Terres Rousses – Demande d'annulation de M. MELKOIAN - Annulation de la délibération n°23.02.2013 du 12 février 2013

ANNULE par 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) la délibération n°23.02.2013 du 12 février 2013 relative à la vente du lot 2d à Monsieur MELKOIAN.

Réalisation d'un mur mitoyen avec Monsieur Jean-Pierre POTHIER entre les parcelles cadastrées section AO n°421 et 422

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE la réalisation d'un mur en mitoyenneté entre les parcelles cadastrées section AO n°421 et n°422,

DIT que Monsieur POTHIER, propriétaire de la parcelle AO n°422, participera à la réalisation et aux frais liés à la construction de ce mur de clôture à hauteur de 50%,

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Mise en vente des parkings en sous-sol et des places de stationnement extérieur de la résidence Oxford – Actualisation des prix de vente et de location

FIXE par 26 voix pour et 6 contre (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) les prix de vente et de location des parkings en sous-sol, des garages à vélos en sous-sol et des places de stationnement extérieur tel qu'annoncé :

- Cession d'un parking en sous-sol : 4 500 €
- Location d'un parking en sous-sol : 360 € annuel
- Cession d'un garage à vélos en sous-sol par la copropriété : 2250 €
- Location d'un garage à vélos en sous-sol par la copropriété : 180 € annuel
- Cession d'une place de stationnement extérieur : 1 800 €
- Location d'une place de stationnement extérieur : 144 € annuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier les prix ci-dessus à hauteur de 10% comme prévu dans l'avis du Directeur des services fiscaux.

DIT que les actes à intervenir seront rédigés par Maître SCHANG, notaire à Chenove,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants,

DIT que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs,

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Lancement de la consultation en vue du choix du concessionnaire de la ZAC Les Poètes

Mme Anne-Marie BEAUDOUVI ne prend pas part au vote et quitte la salle.

CHARGE par 25 voix pour et 6 abstentions (Mme Caroline GRISON - Mme Jocelyne MACE donne procuration à Mme Caroline GRISON – Mme Dénia HAZHAZ - M. Louis LEGRAND – M. Christian PREIONI – M. Pascal GAUTHIER) Monsieur le Maire de mettre en œuvre la consultation pour le choix de l'aménageur de la ZAC Les Poètes et de constituer notamment le dossier de consultation des entreprises.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au lancement et à l'organisation de la consultation

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois

Création de la commission consultative ZAC Les Poètes et désignation de la personne habilitée à engager les négociations

DESIGNE à l'UNANIMITÉ comme membres de la commission consultative «ZAC Les Poètes » les membres du conseil municipal suivant ainsi que leurs suppléants :

- o Membre : M. THENET - Suppléant : M. CADOUOT
- o Membre : M. LUPI - Suppléant : Mme AUBERTIN
- o Membre : M. DUPONT - Suppléant : M. CAMBAZARD
- o Membre : Mme PUSSET - Suppléant : Mme TERRIER
- o Membre : M. GUERREAU - Suppléant : M. MILLET
- o Membre : M. LAFFONT - Suppléant : M. CHAMBIN
- o Membre : Mme FRANCOIS - Suppléant : M. RUET
- o Membre : M. GAUTHIER - Suppléant : M. LEGRAND

DESIGNE Monsieur le Maire comme étant la personne habilitée à engager toutes les discussions afférentes avec les candidats concessionnaires et à signer la convention.

DIT que Monsieur le Maire pourra recueillir l'avis de la Commission consultative à tout moment de la procédure à minima sur les candidatures, préalablement à l'engagement des discussions avec les candidats, puis préalablement au choix du candidat par le Conseil municipal suite aux discussions.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

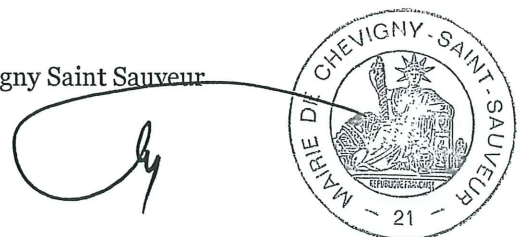
Dénomination de l'allée piétonne et cycliste reliant l'avenue de la République au quartier du Breuil

DECIDE par 30 voix pour et 2 abstentions (M. Christian LUPI – M. Jean-Paul LAFFONT) de nommer l'allée piétonne et cycliste reliant l'avenue de la République au quartier du Breuil « Pierre-RAVIOT ».

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

Michel ROTGER



NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.